

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° 172 /MPMB/DGD/DU 23 JUIL 2015

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Autorisation d'exportation de produits pétroliers liquides.

Réf. : Autorisation n° 0893/MPE/DGH/DSRH/ du 11 juin portant exportation de produits pétroliers liquides (Super et Gasoil) par voie terrestre vers le Burkina Faso.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions de l'autorisation visée en référence, la société **ANDA OIL** est autorisée à exporter les produits pétroliers liquides (Super et Gasoil) par voie terrestre vers le **BURKINA FASO**.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. DA PIERRE A.